

## M. Brard condamné en appel pour avoir diffamé les Témoins de Jéhovah

VERSAILLES - La cour d'appel de Versailles a condamné mercredi pour diffamation Jean-Pierre Brard, député (PCF) de Seine-Saint-Denis, à verser un euro à titre de dommages-intérêts à la fédération chrétienne des Témoins de Jéhovah de France, a-t-on appris vendredi de source judiciaire.

Dans son arrêt, la cour estime que "le bénéfice de la bonne foi ne saurait être valablement accordé à Jean-Pierre Brard qui, outre l'absence de mesure dans l'expression, n'a cherché à aucun moment à s'en tenir de près aux conclusions des rapports d'enquête, se contentant d'approximations, d'autant plus condamnables qu'elles émanaient d'un expert réputé en la matière".

Jean-Pierre Brard a été vice-président d'une commission d'enquête parlementaire sur les sectes qui a publié un rapport en janvier 1996.

En première instance, en mars, le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine) avait débouté les témoins de Jéhovah. Le tribunal avait estimé que M. Brard était de "bonne foi" quand il avait affirmé, dans l'édition du mois de septembre 2001 de la revue 15-25ans.com, que les sectes "comme les témoins de Jéhovah ou la Scientologie" fonctionnent "sur le mode de la criminalité internationale avec des ramifications insoupçonnées et un immense pouvoir, y compris de lobbying".

M. Hakim Benhalima, le directeur de publication du mensuel 15-25ans.com qui avait publié ces déclarations, visé également par la plainte, a été condamné, comme M. Brard, pour diffamation, à verser un euro de dommages-intérêts. Les prévenus devront en outre verser aux Témoins de Jéhovah 4.000 euros au titre des frais de justice.

"Cette décision donnera satisfaction à l'ensemble des fidèles", a affirmé Jean-Marie Bockaert, président du Consistoire des Témoins de Jéhovah, dans un communiqué transmis à l'AFP, ajoutant "nous avons été contraints de recourir à la justice en raison des accusations répétées et infondées dont nous avons été l'objet de la part de M. Jean-Pierre Brard depuis des années". (AFP, 20.12.2002)